L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI 20 JANVIER 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

Un étranger désire trouver du travail comme jardinier. S'adresser au coin Ste Anne et Johnson. 18 jv—1 sem

On demande.—Une bonne cuisinière active, une femme de chambre de premier ordre. Une et autre bien recommandées. S'adresser 407 Esplanade. 20 jan—3f

A LOUER.

A louer, 1er et 2d—4 grandes chambres, 6 petites et cabinet, $35 par mois.—73 Ste-Anne. 16jan—7f

A VENDRE
EPICERIE

A vendre pour cause de mauvaise santé, un établissement d'épicerie, le mieux situé et très bien achalandé une des meilleures occasions pour une personne jeune et énergique. S'adresser au Bois Lax, coin Royale et Dumaine (seule épicerie). 19jan—2f

Bonne occasion.—Une propriété neuve, résidence et magasin ensemble, située dans le quartier le plus avantageux du village Opelousas. A vendre aux conditions les plus avantageuses. Un enfants très peu comptant. Pour plus amples informations, s'adresser à Judge, Opelousas, Lne. 16jan—3f

A vendre.—A bon marché, de forts chevaux et mules. S'adresser à Dr P. Larroux, 138 Nord Rampart. 15 jan—1 sem

A vendre.—Un café faisant de bonnes affaires, coin Bienville. S'adresser 201 Poydras, coin Basin. 14jan—6f

A vendre ou à louer—Une des meilleures vaches laitières en cette ville, maison convenable en ardoises avec 4 grandes chambres, cabinet, cuisine, grande cour, pompe, jolie cabaine pour domestiques et écuries pouvant contenir 35 têtes d'animaux. La résidence se trouve sur 4 grands terrains. S'adresser au No 171 rue Gravier. 11 jan—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John M. Gould et de sa femme décédée Ann H. Rhodes.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans. No. 19,911—Division D.—Attendu que John T. Gould a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John M. Gould et Ann H. Rhodes, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19jan—19.23,28

Succession de Mlle Hannah A. McDaniel.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans. No 19,904—Division D.—Attendu que William F. Breyer a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Hannah A. McDaniel décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 jan 14 19 23

Succession de Lucien Léopold Leblanc et Joséphine Thomas, sa femme.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans.—No. 19,913.—Division D.—Attendu que Paul Joseph Leblanc a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Joséphine Thomas, épouse de Lucien Léopold Leblanc, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 jan—18 22 27

Succession de Auguste Honoré.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans. No 19,969—Division B.—Attendu que Mme Veuve Auguste Honoré a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Auguste Honoré, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 jan—16 21 25

Succession de John Meller et femme.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans. No 18,317 et 8,921.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en existe, pour lesquelles le compte provisoire présenté par Adolphe Ricks, exécuteur et tuteur testamentaire de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds institués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 jan—12 16 21

Succession de Henderson Carter et sa femme Mary Jane Carter.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans. No 19,818—Division E.—Attendu que P. S. Wills jr. administrateur provisoire, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henderson Carter et sa femme Mary Jane Carter, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 jan—13 19 22

Succession de John Reilly.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans. No 12,065—Division B.—Attendu que T. S. White jr. administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Reilly décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18jan—18 22 27

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

"To E. Mich Sc., New York, 16 Mai, 1882."

Mesdrs. J. C. Ayer & Co.,

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables ; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture, de souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse ; j'avais perdu l'appetit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la Salsepareille d'Ayer, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux diminuèrent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la Salsepareille, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prends trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je tiens ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. Wilds."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la Salsepareille d'Ayer pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de resister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Eruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et toutes les Désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies ; prix $1, six fiacons pour $5.

Dr. B. J. Perez,
Médecin et Chirurgien.
D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des ORGANES GENITO-URINAIRES et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la vessie, le catarrhe de la vessie, les douleurs, les rétrécissements et toutes les découlures d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérison garantie. Le rétablissement de l'intégrité parfaite par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Fameux Spécifique Secret" du Dr. PEREZ ne s'obtient que sous bonne ordonnance.

No 15 rue South Hampart.

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLEANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine comptant beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:
No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 - [illegible] S - 73

GROS LOT

$150,000

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et hebdomadaires de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

L'Edition hebdomadaire réunit en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine comptant beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE B.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 8 FEVRIER 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement UNZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 .. de	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000
1000 Lots de....	50..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION.

100 Lots d'approximation	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, entretitre sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
La Nouvelle-Orléanaise National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des gérants MM. Beauregard et Early aux tirages donne la sécurité à la direction, et une garantie d'absolue loyauté et assure pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales. Personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne soupçonnant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, en faisant d'autres promesses trompe le public à vendre, est un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes

Bandages, Herniaires, Brosselles, Suspensoirs pour Pelotonnes, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
141 rue Julie, près Camp, Nouvelle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

24 fév—1an

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, meubles, effets mobiliers, etc.

Mme Ann Nelson vs John S. Sombrada.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans.—No. 19,133.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés, le SAMEDI 29 janvier 1887, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de groceries assorties, vins, liqueurs, ainsi qu'un lot de meubles, installations, effets mobiliers et autres, etc., faisant partie du fonds exploité, situé au No 1 rue Royale, entre Royale et Chartres, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
18 jan—18,22,25,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter Pugh vs. Mme Mary Ann Wright, veuve de Abraham Levi et autres.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, No 19,774.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Escau Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits circonstances, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'Hot borné par les rues Coutil, St Louis, Murat et Olympia, et mesurant trois cent quatorze pieds quatre pouces et six lignes plus ou moins de face à la rue Coutil de la rue Murat à la rue Olympia et cent cinquante-neuf pieds de profondeur et de face à chaque rue de la rue Murat et Olympia et la ligne du fond parallèle à la rue Coutil de 314 pieds et cent cinquante pieds, avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 déc—29—jan 5,12,19,26,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jacob Meninger vs Henry A. Antz.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, No 11,315.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Escau Arcade, rue de Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 1er février 1887, à midi, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir :

Premièrement—Une certaine portion de terre ou terrain emplacement avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'île de borne par les rues Market, Webster, Laurel et l'Avenue Henry Clay et dans cette partie de la ville de la Nouvelle-Orléans, aux Faubourgs connus comme Bertheville dans l'île ci-dessus mentionnée et laquelle portion de terre est composée de deux terrains contigus l'un à l'autre et mesurant ensemble soit :

Un terrain ayant une façade sur l'Avenue Henry Clay de soixante-quatre pieds trois pouces et trois lignes mesure, une profondeur entre la ligne parallèle de cette ligne de quarante-huit pieds sur la ligne de côté la plus rapprochée et trente-neuf pieds soixante douze pieds de deux pouces et trois lignes de la rue Market et une profondeur de cent quarante six pieds sur l'autre ligne de côté.

2° Un autre terrain adjacent au terrain ci dessus le cote vers la rue Laurel ayant une façade sur l'avenue Henry Clay de vingt-cinq pieds huit pouces et neuf lignes, sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de cent quinze pieds, ayant la ligne en sont de ligne commune lots Deux et Trois, respectivement sur un plan annexé au acte de vente mentionné ci-dessous. Les deux portions de terre ci-dessus décrites ayant une façade totale sur l'Avenue Henry Clay de quatre vingt dix pieds et trois pouces et une profondeur de cent quinze pieds, ayant la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Laurel de cent quatre vingt six pieds et cent quatre vingt dix pieds de profondeur et une ligne de côté adjacente de cent quatre vingt six pieds et cent quatre vingt dix pieds et étant composées de tous les lots Six et Sept et des Cinq Bis et Huit et trente de l'ancien lot No Dix huit sur le plan original de Bertheville.

Etant la même propriété que le défendeur et désignée acquise par achat de James C. Shiell, suivant acte de Rodolphe Desdunes, notaire public, le 7 mai 1883.

Deuxièmement—Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant et appartenant et situés dans le sixième district de cette ville, lots No 53 ; ensemble, trente huit pieds quatre pouces et trente huit pieds de profondeur, lots 19 et 20, sur un plan par A. Knell et Werner datée le 22 février 1844 et déposé dans le bureau de L. E. Kearny.

Le lot No 9 mesure 30 pieds de face à la rue Prytanée sur vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les lots 19 et 20 mesurent ensemble 1 au 1 ainsi et mesurant vingt trois pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Pour la première propriété—1 comptant, le reste en 1 an, payable pour payer la transmission du titre, avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec intérêt au taux de 8 par cent par an à partir de la vente, 2 tiers sur le montant du dit principal et intérêt pour frais d'acquisition, et le tiers restant pour frais et charges de la vente.

Deuxième et troisième lots—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 déc—29—jan 5,12,19,26,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. Infante Hoerll et al vs Mme Henriette Davidson.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans—No 17,043—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Escau Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, le SAMEDI, 5 février 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Cinq terrains dans le troisième district de cette ville, dans le carré d'Hot borné par les rues Claiborne, Annette, St-Jean Baptiste ou Robertson et la rue St Bernard, cases No 47, les dits terrains étant designés par les numéros trois, quatre, cinq, six et sept sur un plan de J. Pilie, en date le 28 avril 1846, et mesurant ensemble de A. Chapella, comme le plan No 65. Les terrains Nos trois, cinq et sept mesurent chacun trente deux pieds de front sur la rue St Jean-Baptiste ou Robertson, sur quatre vingt-douze pieds un pouce et six lignes de profondeur. Les terrains numéros quatre et six mesurent chacun trente deux pieds un pouce et 2 lignes de façade rue St-Jean Baptiste ou Robertson sur quatre vingt seize pieds un pouce et six lignes de profondeur, sous entre lignes égales et parallèles, mesure américaine ; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, circonstances et avantages qui y appartiennent.

Les susdits terrains seront vendus séparément. Sur les terrains trois, quatre, six et sept il y a des bâtisses et des améliorations. Le terrain No cinq est un.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—Cette crière étant la seconde et dernière, les dites propriétés seront définitivement adjugées aux plus offrant et dernier enchérisseur, respectivement, pour ce qu'elles rapporteront, à deux mois de crédit, les acquéreurs fournissant des bons avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir de la date de la vente, et hypothèque spéciale sur chaque propriété respectivement jusqu'à paiement final. Les acquéreurs auront à déduire du montant de leurs enchères et payer au comptant leur proportion des droits de transmission, frais du shérif, coût du greffier etc., montant en tout à environ quatre cent soixante dix dollars (470), et, en plus, les droits de timbres de l'Etat, de paroisse et municipales dues sur les dites propriétés, ce montant en tout à environ huit cent cinquante dollars (850).

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 jan—18 21 29—fev 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contrat d'un établissement de marbrier

Benjamin H. Story vs James Hagan.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans. No 9,415—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés, le SAMEDI 29 janvier 1887 à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le contrat du chantier de marbre à l'angle N. E. des rues Carondelet et Lafayette et consistant de 32 pieces de marbre de tombe, cinq croix de marbre, 7 ornements de marbre, 24 pieces de plaques de marbre, 5 manteaux de cheminées de marbre, 1 lot de grates, un vaste assortiment de marbres de diverses dimensions et le tout situé et en intégralité enregistré au bureau du Secrétaire de l'Etat, cent quatre vingt dix mille piastres..... 190,000 00

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, pendant l'année 1886, deux cent quatre vingt dix mille piastres..... 290,000 00

Montant des timbres judiciaires remis par l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886, deux cent quatre vingt dix mille piastres..... 290,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886, deux cent quatre vingt dix mille piastres..... 290,000 00

Montant des timbres judiciaires remis par l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886, deux cent quatre vingt dix mille piastres..... 290,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886, deux cent quatre vingt dix mille piastres..... 290,000 00

Montant des timbres judiciaires remis par l'Agent Fiscal des mains de l'Auditeur des Comptes Publics, conformément à l'exposé précédent du 5 janvier 1886, deux cent soixante treize mille cinq cent soixante dix neuf piastres, 37 cts..... 273,579 37

Montant des timbres judiciaires remis par l'Agent Fiscal des mains de l'Auditeur des Comptes Publics, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886, deux cent quatre vingt dix mille piastres..... 290,000 00

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886, cinq cent soixante mille cinq cent soixante-dix neuf piastres, 37 cts 563,579 37

Montant des timbres judiciaires remis par l'Agent Fiscal, à partir du 1er janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886 inclusivement, quatre-vingt-quatre mille neuf cent quarante-neuf piastres, 02 cents..... 84,949 02

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1886, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres, 75 cts..... 468,629 75

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, selon l'exposé du 5 janvier 1886, dix mille six cent six piastres, 57 cts..... 10,606 57

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui ci a émis des warrants contre le dit Fonds de Dépenses Judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1886, en paiement des montants suivants et pour les objets ci après établis, savoir :

A James Huckley, d'adjudicataire chargé de la fabrication des timbres judiciaires, par billets le 11 novembre 1886, sept cent cinquante piastres..... 750 00

En paiement de fournitures de bureau livrées aux divers fonctionnaires de la paroisse d'Orléans qui y avaient droit, en vertu de la loi 192 de 1880, deux mille deux cent cinquante cinq piastres, 13 cts..... 2,255 13

Pour le paiement des appointements des six divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds susdit, du 1er jour de janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886, inclusivement, quatre vingt dix neuf mille quatre cent soixante quatre piastres, 02 cts..... 97,464 02

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane au la ville de Baton Rouge, le 31 décembre A. D. 1886.

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

Etat de la Louisiane, Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Gilbert H. Green vs. ses créanciers et les créanciers de Gilbert H. Green & Co. et Green Stewart & Co.—No 19,734 Division E.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, Gilbert H. Green individuellement et comme membre de l'ancienne raison commerciale de Gilbert H. Green & Co. de la Nouvelle Orléans et annexe de Green Stewart & Co. de Liverpool, Angleterre, soit et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Nicholas B. Trist, notaire en cette ville, le samedi, 29 du jour de janvier, 1887, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que James B. Guthrie avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1886.
Signé: HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, député greffier.
20déc—3f en 30j

ANNONCES LÉGALES.

OFFICIEL.

Rapport du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

Département de l'Etat. } Etat de la Louisiane.

Conformément aux dispositions de la loi de No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1884, nous, SOUSSIGNÉS, MICHAEL McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et compté les timbres judiciaires qui sont réservés et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont entre nos mains, l'auditeur de l'Etat et le Trésorier de l'Etat en ont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'Etat, savoir : le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat nous soumettrons en résultat suivant, établi dans les livres de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct :

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, d'après l'exposé déposé et rendu par lui au bureau du Secrétaire d'Etat le 5 janvier 1886 et inscrit dans l'Abeille et le Times Democrat journaux publiés à la Nouvelle-Orléans, conformément à la section 14 de la loi susdite cent mille piastres..... $100,000 00

Montant des timbres judiciaires reçus de James Buckley, l'adjudicataire de la fabrication des dits timbres, par l'intermédiaire du Trésorier et du Secrétaire d'Etat, selon quatre reçus du Trésorier d'Etat, cent quatre vingt dix mille piastres..... 190,000 00

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, pendant l'année 1886, deux cent quatre vingt dix mille piastres..... 290,000 00

Montant des timbres judiciaires remis par l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886, cinq cent soixante-dix neuf piastres, 37 cts 563,579 37

Montant des timbres judiciaires remis par l'Agent Fiscal, à partir du 1er janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886 inclusivement, quatre-vingt-quatre mille neuf cent quarante-neuf piastres, 02 cts..... 84,949 02

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1886, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres, 75 cts..... 468,629 75

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, selon l'exposé du 5 janvier 1886, dix mille six cent six piastres, 57 cts..... 10,606 57

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui ci a émis des warrants contre le dit Fonds de Dépenses Judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1886, en paiement des montants suivants et pour les objets ci après établis, savoir :

A James Huckley, d'adjudicataire chargé de la fabrication des timbres judiciaires, par billets le 11 novembre 1886, sept cent cinquante piastres..... 750 00

En paiement de fournitures de bureau livrées aux divers fonctionnaires de la paroisse d'Orléans qui y avaient droit, en vertu de la loi 192 de 1880, deux mille deux cent cinquante cinq piastres, 13 cts..... 2,255 13

Pour le paiement des appointements des six divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds susdit, du 1er jour de janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886, inclusivement, quatre vingt dix neuf mille quatre cent soixante quatre piastres, 02 cts..... 97,464 02

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane au la ville de Baton Rouge, le 31 décembre A. D. 1886.

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

Etat de la Louisiane, Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Gilbert H. Green vs. ses créanciers et les créanciers de Gilbert H. Green & Co. et Green Stewart & Co.—No 19,734 Division E.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, Gilbert H. Green individuellement et comme membre de l'ancienne raison commerciale de Gilbert H. Green & Co. de la Nouvelle Orléans et annexe de Green Stewart & Co. de Liverpool, Angleterre, soit et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Nicholas B. Trist, notaire en cette ville, le samedi, 29 du jour de janvier, 1887, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que James B. Guthrie avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1886.
Signé: HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, député greffier.
20déc—3f en 30j

DENTISTES.

EDOUARD J. de HART,
DENTISTE.
A transféré son bureau du No. 195 de la rue du Canal au No. 13 de la rue des Dayades, près Canal. 28 nov—1an

A. MOROY,
Dentiste.
A transféré son salon au No. 75 de la rue Royale. 1er no—1an

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant angle de la rue Conti.
Opérations de tout genre dans l'art dentaire.
Le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains au plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras et Turcoma
RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et de diverses nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. 4 oct—1an

Nous recevons en ce moment
10,000 Barrels
CHARBON "RAYMOND,"
Kanawha, Va.

Ce charbon est